
Archives du Parlement européen

Rapport annuel 2022



Direction de l'innovation et des services centraux

Rattachée au secrétaire général

Unité des archives

Janvier 2023

Unité des archives

Direction de l'innovation et des services centraux

Rattachée au secrétaire général

Couverture: Inauguration de l'exposition «70 ans de présence du Parlement européen à Luxembourg» en présence du Grand-Duc Henri de Luxembourg, de la Grande-Duchesse Maria Teresa de Luxembourg, de Roberta Metsola, Présidente du Parlement européen, de Xavier Bettel, Premier ministre luxembourgeois, de Christophe Hansen, questeur du Parlement européen, et de Klaus Welle, secrétaire général du Parlement européen

10 mai 2022, Luxembourg, Parlement européen

Illustrations: © Union européenne

Table des matières

Résumé.....	4
Partie I – Objectifs et progrès réalisés en 2022.....	5
1) Contexte.....	5
2) Objectifs.....	5
3) Progrès réalisés en 2022.....	7
Acquisition et plan de classement.....	7
Traitement.....	9
Conservation à long terme.....	11
Versements aux Archives historiques de l’Union européenne (AHUE).....	12
4) Services aux chercheurs et aux autres utilisateurs.....	13
Publications et communication.....	13
Pages intranet.....	17
Pages internet.....	18
Recherche historique.....	23
Projet d’histoire orale.....	24
5) Relations avec les autres institutions de l’Union et avec les instances internationales.....	26
Partie II – Administration des archives.....	27
1) Budget.....	27
Contribution au budget annuel des Archives historiques de l’Union européenne (AHUE).....	27
Investissements dans les archives électroniques.....	27
Traitement des archives.....	27
Valorisation.....	28
2) Organigramme.....	28
3) Coopération au sein de l’administration du Parlement.....	28
4) Locaux.....	30
5) Informatisation.....	31

Résumé

Chacune des institutions de l'Union européenne, y compris le Parlement européen, a l'obligation légale de recenser, d'acquiescer et d'archiver tous ses documents officiels. Les archives du Parlement, qui s'acquiescent de cette obligation, existent depuis l'instauration de la Communauté européenne du charbon et de l'acier en 1952 et son fonds archivistique¹ compte aujourd'hui quelque cinq millions d'archives.

Les archives du Parlement sont les gardiennes de la «mémoire» de l'Institution et doivent, grâce à leurs fonds et à leurs services, refléter l'histoire et l'évolution du Parlement le plus précisément possible, en particulier en ce qui concerne l'intégration européenne. Pour ce faire, l'unité des archives gère et conserve les documents officiels du Parlement et d'autres matériaux d'archives, y compris les documents des députés qui choisissent de les déposer. L'unité aide les députés et l'administration à accéder aux archives historiques nécessaires à leur travail. Elle met les archives à la disposition du public, aide les chercheurs universitaires à trouver les dossiers nécessaires et mène des activités promotionnelles telles que des manifestations et des expositions.

Les travaux de l'unité des archives sont décrits dans le présent rapport, qui porte sur les activités de l'année 2022. Les chiffres ci-dessous donnent un rapide aperçu du travail de l'unité, lequel est plus amplement décrit dans le rapport et est résumé dans le tableau ci-dessous:

Archives:	
- Versements reçus (dépôt d'archives):	37
- Dépôts d'archives administratives et législatives:	29,4 mètres linéaires (ml)
- Dépôts de fichiers numériques:	361,4 gigaoctets (Go)
- Articles des archives du courrier officiel:	8 ml
- Versements aux Archives historiques de l'Union européenne:	66 ml (528 cartons d'archives)
- Archives traitées (papier):	107,5 ml et 8 382 photos
- Archives traitées (format électronique):	14,1 Go
- Nombre d'articles contrôlés:	142 581
- Nombre de pages numérisées:	472 299
Recherches:	
- Nombre de demandes de documents:	227 demandes
- Nombre de sessions sur le tableau de bord:	4 113 sessions
- Nombre de visiteurs pour études (chercheurs) reçus:	5 visiteurs
Activités d'information:	
Manifestations et expositions:	3
Nombre de visites sur les médias sociaux/visiteurs uniques en ligne:	75 585/63 482
Sites internet gérés:	1

¹ En archivistique, un fonds est un groupe de documents qui partagent la même origine et qui sont le résultat naturel du travail quotidien d'un organisme, d'une personne ou d'une association.

Partie I – Objectifs et progrès réalisés en 2022

1) Contexte

Le présent document constitue le 19^e rapport annuel des archives du Parlement. L'activité de l'unité des archives est régie par le règlement (CEE, Euratom) n° 354/1983 du Conseil du 1^{er} février 1983, tel que modifié par le règlement (UE) n° 2015/496 du Conseil du 17 mars 2015, concernant l'ouverture au public des archives historiques de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

Ce règlement prévoit l'obligation légale pour les institutions de l'Union de conserver leurs archives et, après un certain temps, de verser celles qui sont déjà «accessibles au public» dans les Archives historiques de l'Union européenne (AHUE), qui se trouvent à l'Institut universitaire européen à Florence. L'article 9, paragraphe 2, dudit règlement dispose que «chaque institution publique annuellement une information concernant ses activités en matière d'archives historiques». Le rapport annuel d'information sur les archives du Parlement répond à cette obligation.

L'unité des archives du Parlement gère et conserve les documents officiels du Parlement européen et d'autres matériaux d'archives depuis 1952, y compris les documents déposés par les députés. Formellement, comme demandé dans la décision du Bureau du Parlement européen du 2 juillet 2012 sur la gestion des documents au sein du Parlement, l'unité est chargée de l'acquisition, du stockage, du traitement et de l'accessibilité des documents officiels de l'institution. Elle met à disposition ces documents, tant en interne aux députés et aux membres de l'administration qu'en dehors de l'institution aux organisations et aux citoyens, en particulier aux chercheurs et aux historiens, «par la mise en place d'outils qui facilitent l'accès en ligne à l'information». Elle apporte son aide aux chercheurs qui étudient l'histoire du Parlement et de l'intégration européenne et publie des études historiques fondées sur les archives en ayant recours à tout «moyen de diffusion documentaire, éditoriale ou académique». Elle travaille en étroite collaboration avec les Archives historiques de l'Union européenne pour la promotion de l'utilisation des archives et l'étude de l'histoire du Parlement.

Située à Luxembourg, l'unité des archives fait partie de la direction de l'innovation et des services centraux rattachée au secrétaire général. L'unité mène également à bien des activités de recherche ainsi que des activités de diffusion et de communication visant à promouvoir la connaissance de l'histoire du Parlement européen.

2) Objectifs

Les objectifs de l'unité des archives sont:

i) l'acquisition de matériaux de valeur historique du Parlement, leur organisation correcte pour un accès futur et leur conservation; et,

ii) la garantie de l'accès à ces matériaux et à leur utilisation pour favoriser la compréhension de l'histoire du Parlement et de l'intégration européenne en général.

De manière plus détaillée, ces objectifs sont les suivants:

1. Poursuivre une stratégie à long terme pour que l'unité des archives, et la direction à laquelle elle appartient, puissent relever les défis posés par la révolution numérique, de manière à ce qu'elles deviennent un centre d'excellence et une référence pour la recherche historique sur l'intégration européenne et le Parlement européen;
2. Continuer à contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique de gestion des documents du Parlement et des règles régissant le versement de matériaux de bibliothèque et d'archives pour une conservation permanente, notamment des directions générales et services (en accordant une attention particulière aux documents d'archives);
3. Rationaliser l'acquisition des archives institutionnelles, à savoir:
 - a) diversifier la variété des services qui accompagnent le versement dans les archives de documents et publications afin de répondre aux besoins spécifiques des services;
 - b) poursuivre la rationalisation des procédures de versement de données électroniques dans les collections et bases de données de l'unité;
 - c) contribuer à élargir l'éventail des sources de l'histoire du Parlement européen, notamment en enrichissant les archives orales par des témoignages d'anciens présidents, secrétaires généraux et députés;
4. Planifier et exécuter une stratégie de conservation à long terme des archives et des matériaux, à savoir:
 - a) mettre en place les mesures nécessaires pour assurer une conservation numérique fiable et garantir l'intégrité et la lisibilité dans le temps, notamment en se préparant à la conservation à long terme des contenus numériques, en coopération avec les autres institutions et les Archives historiques de l'Union européenne (AHUE), et en mettant au point des outils intégrés pour traiter les documents et données numériques; et
 - b) réviser la politique de métadonnées des archives afin de créer, de mettre en évidence et de relier les informations sur les fonds d'archives, et notamment assurer un transfert efficace des applications métier vers la base de données des archives;
5. Garantir l'accessibilité interne et externe des archives, à savoir:
 - a) renforcer davantage un service de recherche historique axé sur le client, en veillant à apporter une réponse adéquate et en temps utile aux demandes historiques transmises par courrier électronique par les députés et le personnel du Parlement européen;
 - b) préparer les archives en ligne, notamment en créant des pages internet contenant des informations historiques sur les anciens délégués et les anciens députés et en mettant la base de données des archives historiques à disposition sur l'internet;
6. Contribuer de manière significative à favoriser la compréhension de l'histoire de l'intégration européenne et du Parlement européen, à savoir:
 - a) concevoir et suivre une stratégie de communication globale, en coopération avec les services compétents, pour faire connaître les archives, et assurer ainsi une présence en ligne forte;
 - b) soutenir la recherche et la publication d'études dans le domaine de l'histoire du Parlement européen;
 - c) participer à la gestion des sites internet dédiés et contribuer aux sites internet du Parlement consacrés à la recherche et à l'histoire;
 - d) favoriser la coopération interinstitutionnelle et professionnelle, en particulier avec le groupe interinstitutionnel d'archives et en participant à des groupes d'experts et à des organisations

La réalisation de ces objectifs se fera grâce:

- i) au travail quotidien de l'unité, qui répond à l'obligation légale du Parlement et vise à faire connaître son histoire;
- ii) aux projets spécifiques nécessaires pour s'adapter au progrès technologique et pour intégrer les innovations et les bonnes pratiques dans le travail quotidien de l'unité.

3) Progrès réalisés en 2022

Ce chapitre présente plus amplement les procédés d'archivage et les progrès qualitatifs accomplis concernant les services proposés par l'unité des archives. Archiver, c'est assurer à la fois l'ordre et la conservation. Le traitement des archives désigne l'organisation ordonnée des fonds en fonction de leur évaluation et de leur plan de classement ultérieur. Les éléments archivés se voient attribuer des métadonnées² (c'est-à-dire des données reflétant leur organisation et leur place dans les archives).

Les principales étapes de l'archivage sont expliquées ci-dessous:



Acquisition et plan de classement

Il s'agit d'activités qui nécessitent une gestion logistique ainsi que des connaissances spécialisées en matière d'archivage. Dans le cadre de ses activités d'acquisition, de stockage et de versement, l'unité des archives:

- recueille et enregistre les archives officielles du Parlement (qui sont par nature à la fois législatives et administratives);
- reçoit, organise et gère les archives personnelles des députés;
- reçoit, organise et gère les archives du courrier officiel du Parlement;
- veille à la restauration et à la conservation préventive des matériaux archivés;
- prépare et effectue les versements aux AHUE;
- gère les stocks et les espaces de stockage.

En 2022, un effort supplémentaire a été consenti à la suite du déménagement de plus de 1 500 mètres linéaires de documents du bâtiment Schuman au bâtiment Adenauer. L'unité des archives gère actuellement cinq espaces de stockage (quatre espaces comportant des documents physiques et une pièce à température contrôlée pour les microfiches). Nous possédons actuellement 3 282 mètres linéaires de documents comprenant des fonds législatifs et administratifs qui sont encore, pour partie, en cours de traitement.

² Les métadonnées sont des «données sur des données», c'est-à-dire un ensemble standardisé de données décrivant où se trouve chaque article et de quoi il traite.

Après la fin de la crise de la COVID-19, le personnel a de nouveau pu se rendre dans les bâtiments du Parlement européen au cours de l'année. Les principales activités d'acquisition menées ont consisté à :

- poursuivre la diversification des services d'encadrement de l'acquisition de documents et de publications afin de répondre aux besoins spécifiques des divers organes et services administratifs;
- poursuivre la rationalisation de l'acquisition électronique de données dans les collections et bases de données de l'unité;
- contribuer à l'élargissement de l'éventail des sources relatives à l'histoire du Parlement, notamment en fournissant un accès intégré aux documents.

La principale mission de l'unité des archives consiste à gérer et à conserver les documents publics officiels du Parlement et d'autres matériaux d'archives qui remontent à 1952 et représentent à ce jour quelque cinq millions d'articles.

En 2022, il y a eu 37 acquisitions. Au total, 29,4 ml de dossiers papier et 361,4 Go de fichiers numériques ont été acquis par l'unité des archives. Le graphique suivant montre les répercussions de la pandémie en 2020 et 2021, années au cours desquelles la plupart des membres du personnel ont télétravaillé. Par conséquent, ils n'ont pas fait l'acquisition de dossiers physiques, car ils n'ont eu qu'un accès très limité aux locaux du Parlement. L'acquisition de fichiers physiques a été à nouveau autorisée depuis juillet 2021.

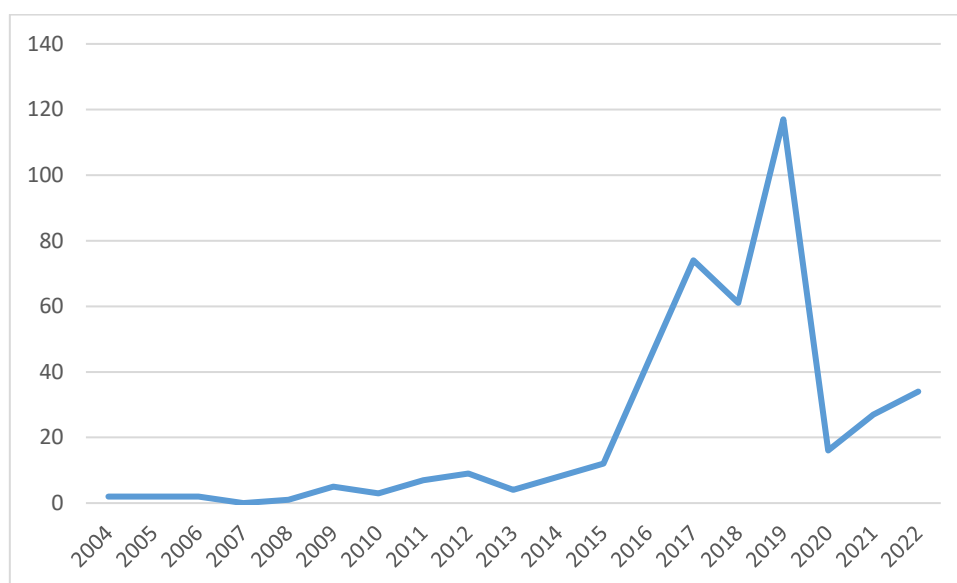


Figure 1: Nombre de versements par an

L'unité des archives a maintenu la qualité de sa procédure d'acquisition en demandant un inventaire détaillé fondé sur le plan de classement qui doit être communiqué lors de chaque acquisition. Des rappels réguliers ont été adressés aux responsables de l'administration des documents de chaque direction générale pour leur signaler plusieurs améliorations. L'objectif d'un tel inventaire détaillé est de faciliter l'inventaire des documents ayant fait l'objet d'une acquisition à la fin de leur tableau de gestion et de faciliter leur recherche sur demande, en fonction du traitement du fonds correspondant. Le graphique ci-dessous illustre l'incidence de ces rappels sur le nombre d'inventaires détaillés communiqués, par rapport au nombre d'acquisitions. Afin de maintenir le

niveau de qualité atteint en 2021, chaque acquisition faite en 2022 s'est accompagnée d'un inventaire détaillé.

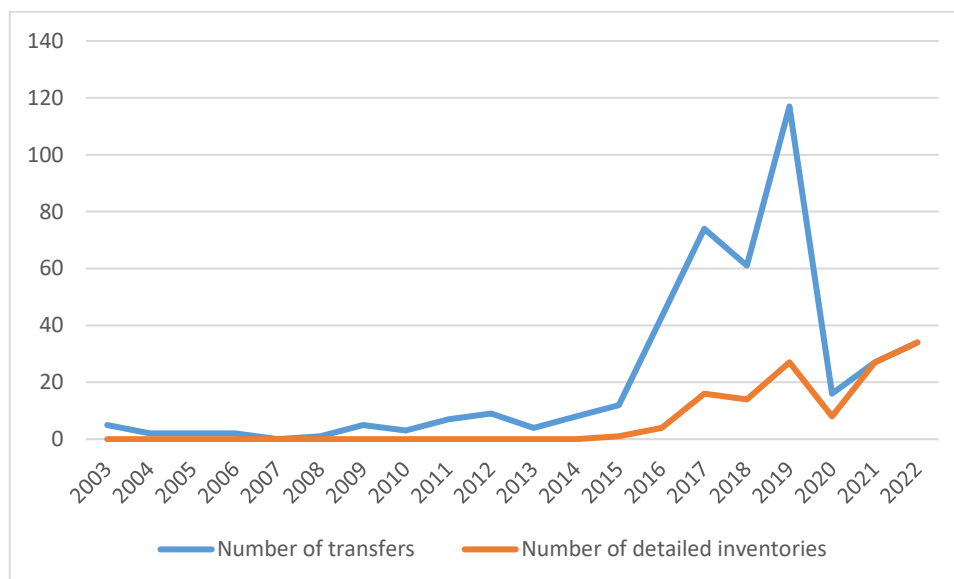


Figure 2: Nombre d'inventaires détaillés par rapport au nombre de versements par an

Les principales acquisitions de 2022 incluaient des documents provenant des producteurs suivants:

- députés (1,5 ml);
- cabinet de la Présidente (341 Go);
- direction de la séance plénière (11,4 ml);
- direction des actes législatifs (0,3 ml);
- direction des droits financiers et sociaux des députés (9 ml);
- direction des droits des citoyens et des affaires constitutionnelles (3,1 ml);
- direction des politiques économiques et scientifiques (18,5 Go);
- direction du soutien à la démocratie (1,8 ml).

L'unité des archives accueille et invite les députés et anciens députés à soumettre des documents aux archives (archives privées).

L'Association des anciens députés soutient activement les activités incitant au versement de ces archives privées sur les travaux parlementaires des députés à Bruxelles ou à Strasbourg, ou sur leurs travaux politiques à l'échelle nationale ou européenne. Les archives privées ont une grande valeur historique, car elles illustrent la grande variété des travaux menés à bien par les députés et seront d'une grande utilité pour les générations futures.

Traitement

Pour ce qui est du traitement des archives du Parlement, l'unité des archives:

- définit la politique, la stratégie et les modalités pratiques du traitement archivistique;
- planifie et gère les projets de traitement et de numérisation des archives;
- gère l'externalisation du traitement des archives et de la numérisation;
- coordonne les projets internes et externes de traitement des archives;
- procède au contrôle de la qualité du traitement et des métadonnées (descripteurs).

Une fois les dossiers reçus, leur contenu est identifié et organisé en fonction de leur source, afin de sauvegarder le contexte original, Cela est important afin de pouvoir identifier facilement les documents par la suite. Il est ensuite procédé à une description hiérarchisée (par niveaux hiérarchiques de métadonnées) selon la norme archivistique ISAD-G³ (séries et dossiers) en conformité avec de multiples critères. Cette description est directement insérée dans la base de données. Chaque document, que son original soit au format papier ou électronique, fait l'objet d'une description similaire et est conservé au format électronique dans le système de gestion des archives (SGA).

Les archives électroniques (SGA) contiennent plus de cinq millions d'articles. Elles ne sont pour l'instant accessibles pour consultation (pour les documents accessibles au public uniquement) que dans les locaux des archives à Luxembourg et, en dehors des archives, pour les documents législatifs entre 1952 et 1979, sur le site web des archives.

La méthode de traitement archivistique a été actualisée en 2016. Cette révision couvrait les méthodes de traitement et de description, la valorisation des autorités contrôlées et des thésaurus contrôlés⁴, le contrôle de la qualité des descripteurs et l'application des règles d'accès aux archives publiques. L'appel d'offres pour le traitement qui reposait sur cette méthode a donné lieu, en 2017, à la signature d'un contrat pour le traitement des archives. Ce contrat prévoyait la mise à disposition d'archivistes spécialisés pour le traitement des archives papier jusqu'au 22 mai 2021, qui a ensuite été remplacé par un autre contrat sous la direction de la Commission européenne à compter du 28 juillet 2021. Ce contrat est actuellement en vigueur.

La situation du télétravail a permis de lancer un contrôle de qualité systématique sur le SGA, qui a permis au personnel de procéder à un examen de plus de 142 581 articles et à une analyse rétrospective du fonds traité. Cela a permis de corriger les anomalies et d'améliorer considérablement la qualité des versions numériques des documents archivés. Au rang de ces anomalies, on peut citer les dates incohérentes pour les documents et les séries, les documents numériques manquants et les documents illisibles. Un contrôle de qualité a été effectué sur des documents de la première législature du Parlement européen élu après les premières élections directes. Ce sont ainsi 10 % des anomalies qui ont été corrigées pour les documents susmentionnés.

Les archives traitées concernaient:

- l'ancienne députée Petra Kammerevert: 1 ml
- l'ancienne députée Barbara Lochbihler: 5 ml
- l'ancienne députée Elisabeth Morin-Chartier: 10 ml
- l'ancienne députée Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy: 0,5 ml
- l'ancienne députée Dagmar Roth-Behrendt: 9,5 ml
- l'ancien député Ramón Luis Varcárcel Sisó: 2 ml
- l'ancien député Jean-Antoine Giansily: 2,5 ml
- l'ancienne députée Catherine Bearder: 3,5 ml
- l'ancien député Christopher Jackson: 30 ml
- le député Andrey Kovatchev: 6 ml
- les réunions du Bureau et de la Conférence des Présidents: 0,2 ml

³ [Norme générale et internationale de description archivistique](#) – norme élaborée par le Conseil international des archives pour donner des orientations générales relatives à la préparation des descriptions archivistiques

⁴ La description des archives (métadonnées) s'appuie sur un ensemble bien défini de mots-clés regroupés dans un thésaurus.

- le service d'évaluation des choix scientifiques et technologiques: 10 ml
- des études de la direction de la recherche et de la documentation/des études: 3,1 ml
- des publications du service de presse: 6 ml
- le Collège des chefs d'administration: 3,5 ml
- le cabinet du secrétaire général Klaus Welle: 1,2 ml
- la direction générale du personnel - unité des droits individuels: 2 ml
- l'unité du suivi de l'opinion publique: 2,5 ml
- le bureau de liaison du Parlement européen à Paris: 2,9 ml
- le bureau de liaison du Parlement européen à Dublin: 6,4 ml
- la DG EXPO - partenariat oriental et Russie: 1,8 Go
- la DG EXPO - sous-commission «droits de l'homme»: 6,1 Go
- la DG EXPO - observation et suivi des élections: 5,2 Go
- la DG IPOL - unité d'assistance à la gouvernance économique: 0,8 Go
- la DG IPOL - unité des affaires législatives: 0,1 Go
- l'ancienne députée Sharon Bowles: 0,1 Go

Des fonds iconographiques ont également été traités. En janvier et février 2022, 8 382 photos de députés sélectionnées en 2020 ou 2021 en vue de leur conservation permanente ont été archivées dans des dossiers et des cartons et décrites dans notre base de données CLAVIS. Des fiches descriptives de 324 députés ont été créées, 255 autres fiches ont été mises à jour et 478 autres fiches ont été normalisées (par la suppression de 1 273 occurrences incorrectes).

Le traitement des documents d'archives comprend leur préparation à la numérisation (s'ils ne sont pas déjà d'origine numérique) et à la conservation à long terme. Le Parlement européen conserve une copie numérique complète de l'ensemble de ses archives papier, y compris des documents versés aux AHUE, afin qu'elles puissent être consultées par le public. Les données relatives aux informations archivées sont disponibles dans le SGA et sont hébergées dans les locaux du Parlement afin de garantir la sécurité de leur traitement. Le SGA est compatible avec les normes de la stratégie de conservation à long terme des archives numériques. La conservation à long terme se réfère aux archives numériques et représente un défi pour l'archivage dans le monde entier: les documents électroniques peuvent devenir illisibles après quelques années seulement, en raison de logiciels, de matériel ou de supports obsolètes, ou en raison de leur taille même. Le processus de numérisation a été suspendu en 2019 en raison d'un contrat interinstitutionnel en cours. En 2022, 472 299 pages de documents archivés ont été numérisées dans le cadre du marché pour lequel la Commission européenne était chef de file et qui prévoyait l'accès à des services de traitement d'archives.

Conservation à long terme

Notre collaboration avec plusieurs équipes techniques a été prolongée afin de transférer les fichiers nativement numériques qui avaient d'ores et déjà été collectés. Les documents contenus dans le système des questions parlementaires, le système des pétitions en ligne et le système de gestion des connaissances ont été analysés afin d'être automatiquement importés dans le système de gestion des archives. Le téléchargement efficace de ces documents sera effectué sur une base annuelle. La nouvelle version du système de gestion des archives permet le téléchargement de masse et la création automatique de documents et de dossiers. Elle devait être mise en place en mars 2022. Toutefois, à la suite de sessions d'essai intensives, elle a finalement été approuvée en novembre 2022. Le téléversement des documents débutera en 2023.

Versements aux Archives historiques de l'Union européenne (AHUE)

Le versement d'archives aux AHUE a continué de faire l'objet d'un contrôle systématique de la qualité, conformément à la procédure de versement instituée en 2014. 66 mètres linéaires de documents d'archives (528 cartons d'archives) ont été versés aux AHUE le 6 décembre 2022. Le versement se composait des fonds suivants:

- Cinquième législature (PE5) — Documents issus des réunions des commissions parlementaires (1999-2004):
 - Commission des affaires constitutionnelles (AFCO)
 - Commission des affaires étrangères, des droits de l'homme, de la sécurité commune et de la politique de défense (AFET)
 - Commission de l'agriculture et du développement rural (AGRI)
 - Commission temporaire sur la fièvre aphteuse (APTH)
 - Commission des budgets (BUDG)
 - Commission du contrôle budgétaire (CONT)
 - Commission de la culture, de la jeunesse, de l'éducation, des médias et des sports (CULT)
 - Commission du développement et de la coopération (DEVE)
 - Commission temporaire sur le système d'interception ECHELON (ECH)
 - Commission des affaires économiques et monétaires (ECON)
 - Commission de l'emploi et des affaires sociales (EMPL)
 - Commission de l'environnement, de la santé publique et de la politique des consommateurs (ENVI)
 - Commission des droits de la femme et de l'égalité des chances (FEMM)
 - Commission temporaire sur la génétique humaine et les autres technologies nouvelles en médecine moderne (GENE)
 - Commission de l'industrie, du commerce extérieur, de la recherche et de l'énergie (ITRE)
 - Commission juridique et du marché intérieur (JURI)
 - Commission des libertés et des droits des citoyens, de la justice et des affaires intérieures (LIBE)
 - Commission de la politique régionale, des transports et du tourisme (RETT)
 - Commission temporaire sur le renforcement de la sécurité maritime (SEMA)
 - Délégation du Parlement européen au comité de conciliation (DELE)
 - Commission de la pêche (PECH)
 - Commission des pétitions (PETI)

Afin de maximiser la qualité du transfert, un contrôle complet de la qualité de chaque document (32 955 points) a été effectué au préalable. Ce contrôle comportait la vérification de l'exhaustivité des dossiers, (2 196), leur cohérence avec la description faite dans le système de gestion des archives et le stockage dans des dossiers et cartons d'archivage à pH neutre.

4) Services aux chercheurs et aux autres utilisateurs

L'unité des archives met les documents et publications historiques du Parlement à la disposition des chercheurs souhaitant étudier l'histoire de l'institution et, plus largement, de l'intégration européenne. L'unité entretient des relations avec le Conseil international des archives et les Archives diplomatiques de l'Union, et accueille des stagiaires et des visiteurs menant des travaux de recherche sur des thèmes pertinents.

En 2022, l'unité a accueilli cinq visites d'étude:

- 24-25 janvier, Institut d'histoire de l'université de Leyde (Pays-Bas);
- 17-18 février, université de Strasbourg (France);
- 27-28 juin, données à caractère personnel et administration publique (Grèce);
- 7-8 juillet, Science Po Strasbourg (France);
- 12-13 juillet, université Paris I (France).

Publications et communication

L'unité des archives a organisé une exposition en 2022. Cette exposition a pu être proposée grâce au soutien des services du Parlement et a été mise en ligne en étroite collaboration avec la bibliothèque numérique européenne Europeana⁵. Le succès organisationnel de cette exposition est dû à la matrice reliant les nombreux services participants, qui a permis de se passer de services externes supplémentaires pour assurer la mise en ligne de l'exposition. L'exposition numérique a été vue par 6 687 visiteurs uniques et a totalisé 75 585 vues sur les réseaux⁶.

En 2022, 101 650 brochures relatives aux six expositions organisées par l'unité des archives depuis 2020 ont été imprimées, distribuées et mises à la disposition des citoyens dans le centre des visiteurs de Strasbourg. Les expositions physiques ont été vues par 204 810 visiteurs dans ce centre de visiteurs. Depuis la première exposition en mai 2020, les six expositions en ligne ont été vues par 278 839 visiteurs uniques et ont obtenu 6 216 282 vues sur les réseaux sociaux.

1 – La Maison Jean Monnet, une maison pour l'Europe

Père fondateur de l'Union européenne, Jean Monnet (1888-1979) a consacré sa vie au rapprochement des Européens et à l'établissement de l'unité et de la paix en Europe et dans le monde. Sa vision d'une Europe unie, une vision qui allait à jamais changer le continent, a été créée dans sa modeste demeure, non loin de Paris. Au fil des années, des dignitaires et des dirigeants du monde entier sont venus à Houjarray pour discuter avec Jean Monnet de l'avenir de l'Europe. Après avoir été témoin des horreurs de la Seconde Guerre mondiale, Monnet a œuvré à rapprocher les pays européens et à créer une Europe forte et unifiée. C'est ainsi que la France et l'Allemagne ont placé leur production d'acier et de charbon sous une autorité commune, rendant une guerre entre les deux pays impossible. Cette avancée a ouvert la voie à l'Union européenne que nous connaissons aujourd'hui. Et tout cela a commencé ici, à Houjarray, le berceau de l'Europe.

⁵ Europeana est une initiative de l'Union, financée par le mécanisme pour l'interconnexion en Europe de l'Union et les États membres de l'Union. Les services d'Europeana, y compris son site internet propre, sont exploités par un consortium dirigé par la Fondation Europeana dans le cadre d'un contrat de service conclu avec la Commission européenne.

⁶ Le nombre de visites est calculé à partir des données des chaînes officielles du Parlement européen et d'Europeana sur Facebook, Twitter et Instagram.



Illustration 3: Panneaux extérieurs de l'exposition de la Maison Jean Monnet



Illustration 4: Vidéo de l'exposition installée dans la Maison Jean Monnet.

L'exposition⁷ est consacrée à la Maison Jean Monnet. Cette exposition a été proposée dans un format numérique, avec des panneaux extérieurs et un panneau introductif comportant un code QR renvoyant vers le contenu en ligne. Si l'exposition a été couronnée de succès, c'est grâce au soutien des campagnes sur les réseaux sociaux et à la qualité du contenu multimédia présenté. L'exposition a été inaugurée par Roberta Metsola, Présidente du Parlement européen, lors des journées hors les murs du Bureau, le 13 juin 2022.



LA MAISON JEAN MONNET :
UN BERCEAU POUR L'EUROPE



La couverture multimédia en 24 langues a débouché sur la production de différents types de contenus, tels que des vidéos sous-titrées et des podcasts⁸. Leur disponibilité sur le site internet du centre multimédia facilite leur diffusion auprès de la presse et des parties prenantes. Les vidéos, sous-titrées en 24 langues, ont rencontré un succès indéniable. Des brochures au format A4 ont été fournies en trois langues (sur demande des participants).

Illustration 5: Panneau de la bannière

2 – Le banc Václav Havel: un espace de discussion et de connexion

Le projet d'art public «Place Havel» imagine une série de lieux de rencontre consacrés à la mémoire et aux opinions démocratiques du dernier président de Tchécoslovaquie (1989-1992) et premier président tchèque (1993-2003). L'installation se compose de deux chaises de jardin disposées auprès d'une table ronde traversée en son milieu par un arbre et sur le rebord de laquelle figure la formule de Václav Havel «la vérité et l'amour doivent triompher du mensonge et de la haine».

Chaque «Place Havel» est une invitation au dialogue, un lieu de rencontre et de dialogue démocratique avec l'autre. À ce titre, elle promeut les valeurs du dialogue véritable, du débat ouvert, de la prise en compte des autres points de vue et de la liberté d'expression. Une nouvelle «Place Havel» a été inaugurée le 13 juin 2022 dans le jardin de la maison Jean Monnet par Roberta Metsola, présidente du Parlement européen.



⁷ <https://www.europeana.eu/fr/exhibitions/the-jean-monnet-house>

⁸ https://multimedia.europarl.europa.eu/fr/package/exhibition-on-jean-monnet-house-creating-a-home-for-europe_23801

Une brochure en allemand, en anglais, en français, en tchèque et en slovaque a été produite à l'occasion de l'inauguration de la «Place Havel». Cette brochure se compose d'un avant-propos de Roberta Metsola, Présidente du Parlement européen, d'une biographie de Václav Havel et d'une transcription du discours qu'il a prononcé au Parlement européen le 8 mars 1994.



Illustration 7: Brochures dans le jardin de la maison Jean Monnet



THE VÁCLAV HAVEL BENCH

A SPACE FOR DISCUSSION AND CONNECTION:
A PATH TO DEMOCRACY AND UNITY



Illustration 8: Page de couverture de la brochure

3 – Louise Weiss: une Européenne engagée

Progressiste inébranlable et témoin fidèle des grands bouleversements du xx^e siècle, Louise Weiss (1893-1983) a laissé une trace indélébile dans l'Europe d'aujourd'hui. Intellectuelle engagée, et militante infatigable, c'est une pionnière de l'idée européenne. Elle est née le 25 janvier 1893 dans une famille de la grande bourgeoisie libérale originaire d'Alsace. Agrégée de lettres en 1914, elle devient journaliste et s'engage, dès les années 1920, pour la construction de la paix et l'unité de l'Europe.

Ardente militante de la cause des femmes, elle organise, dans les années 1930, des manifestations de suffragettes pour obtenir le droit de vote et l'égalité des droits civils et politiques pour les femmes. Éternelle voyageuse, Louise Weiss réalise après la guerre des films documentaires ethnographiques et devient une conférencière, une écrivaine et une mémorialiste reconnue, qui œuvre aux côtés de quelques-uns des plus éminents responsables politiques et penseurs de son époque.

En 1979, elle est élue députée au Parlement européen lors des premières élections européennes au suffrage universel direct. En tant que doyenne de l'assemblée, elle préside la séance constitutive du Parlement et prononce le discours d'inauguration. Louise Weiss décède en 1983. En 1999, le bâtiment abritant l'hémicycle du Parlement européen à Strasbourg est baptisé en son honneur. Le livre a été publié en prolongement d'une exposition⁹ organisée en 2021 à son sujet.

⁹ <https://www.europeana.eu/fr/exhibitions/louise-weiss-a-committed-european>

L'enquête de satisfaction menée en 2020 auprès des visiteurs de l'exposition en ligne a révélé un taux de satisfaction impressionnant de 93,27 %.

Pages intranet

L'intranet de l'unité des archives comprend plusieurs sections et offre des informations sur les archives et les objectifs de l'unité, ainsi que sur les services aux députés, aux assistants et au personnel du Parlement¹⁰. Un agent conversationnel en ligne (softbot) surnommé «Archibot» répond aux questions sur les archives. Il offre un accès rapide aux documents relatifs à l'Assemblée commune (1952-1957), à l'Assemblée ad hoc (1952-1953), à l'Assemblée du Parlement européen et au Parlement européen avant les élections directes (1958-1979) dès lors que l'utilisateur dispose de suffisamment d'informations pour identifier le document recherché. Depuis son déploiement le 28 octobre 2021, Archibot a géré 2 610 conversations.

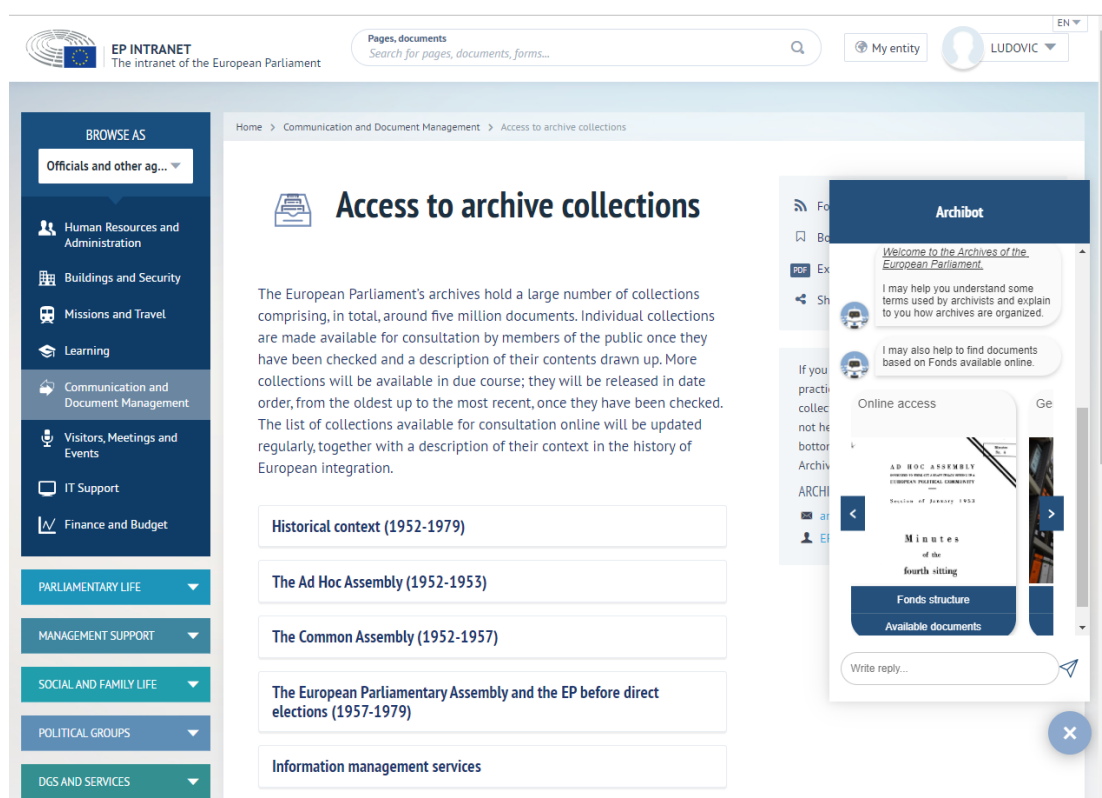


Illustration 9: Écran d'accueil des pages consacrées aux archives sur l'intranet

Si l'utilisateur souhaite obtenir le résumé d'un document pour se faire une idée de son contenu, un outil de synthèse est disponible. Cet outil condense le texte dans n'importe quelle langue officielle de l'Union, en fonction des paramètres fixés par l'utilisateur. L'outil est mis à disposition dans la section «Services de gestion de l'information».

Il utilise la technique du résumé par extraction, qui extrait et regroupe les principaux mots/phrases d'un texte pour en faire une synthèse. Les mots et phrases utilisés dans le résumé proviennent du texte lui-même. Aucune donnée n'est conservée après la génération du résumé. Le système synthétise le texte sur la base de la dynamique d'expression d'origine. Ainsi, le formatage,

¹⁰ <https://epintranet.in.ep.europa.eu/fr/home/browse-as/communication/document-management/tools-and-procedures.html>

l'espacement, les paragraphes, la numérotation et la ponctuation sont essentiels pour obtenir de bons résultats. Le modèle utilisé dans cet outil a été entraîné puis optimisé pour fonctionner avec les langues officielles de l'Union.

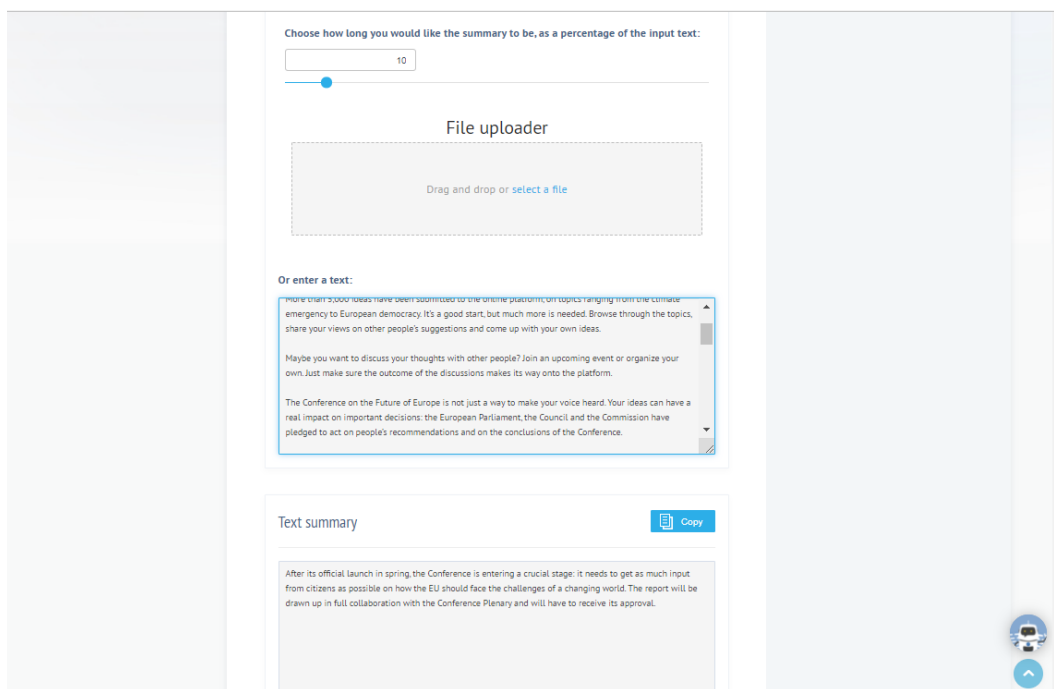


Illustration 10: Synthèse d'un texte résumé à 10 % de sa longueur initiale

L'outil de résumé par extraction et l'agent conversationnel ont été présentés lors des événements suivants:

- «AI applied to the European Parliament Historical Archives» [L'IA appliquée aux archives historiques du Parlement européen], Talks and debates, 27 avril 2022, Bússola Tech (Brésil)¹¹;
- «AI applied to the European Parliament Historical Archives», groupe interinstitutionnel des archives, 28 juin 2022, Florence (Italie);
- «Digital transformation in Archiving» [Transition numérique dans le domaine de l'archivage], semaine internationale de la démocratie, 12 septembre 2022, Bússola Tech (Brésil)¹²;
- «AI applied to the European Parliament' Historical Archives», semaine internationale de la démocratie, 14 septembre 2022, Bússola Tech (Brésil)¹³;
- «Libérer le potentiel numérique de l'Europe et de la France», Keynote in Cloud Expo Europe 2022, 16 novembre 2022, Paris (France).

En 2022, l'outil de résumé par extraction a été utilisé 187 fois.

Pages internet

Le site internet des archives historiques¹⁴ donne à l'unité des archives la possibilité de mieux communiquer et faire connaître au grand public ses fonds, ses services et ses publications. Le nouveau site, lancé le 22 décembre 2021, présente les expositions organisées par l'unité des

¹¹ <https://bussola-tech.co/debate-ai-in-legislative/>

¹² <https://bussola-tech.co/legistechforum2022/>

¹³ <https://bussola-tech.co/legistechforum2022/>

¹⁴ <https://historicalarchives.europarl.europa.eu/fr/home.html>

archives dans une nouvelle section intitulée «Collection du patrimoine culturel», qui sera mise à jour en permanence.

Le site a été complètement refondu en 2021, tant sur le plan de la conception que du contenu.



Illustration 11: Page d'accueil

Une description du fonds a été fournie. Cette section a été structurée de manière à fournir:

- une présentation détaillée de tous les anciens présidents et de leurs contributions aux archives du Parlement;
- une présentation des 33 anciens députés qui ont confié tout ou partie de leurs archives privées au Parlement, y compris certains enregistrements d'interventions en séance plénière;
- une présentation détaillée de tous les anciens secrétaires généraux et de leurs contributions aux archives du Parlement;
- une description détaillée des fonds liés aux membres de l'encadrement supérieur, à la coopération interinstitutionnelle et aux activités parlementaires.

En 2022, des efforts supplémentaires ont été déployés pour mettre en place un site disponible en allemand, en anglais et en français. Une activité éditoriale spécifique a été entreprise pour améliorer l'accessibilité du site, qui obtient un score de 88,1/100 selon le cadre d'évaluation de la qualité du Parlement européen pour l'ensemble de ses 135 pages. L'amélioration continue de l'accessibilité nécessitera un développeur de logiciels pour modifier le code de l'application, les modifications rédactionnelles par l'intermédiaire de l'interface utilisateur étant insuffisantes.

En outre, le site fournit un lien direct vers 452 833 documents archivés de 1952 à 1979 au moyen d'un tableau de bord interactif. Ces documents peuvent être récupérés à l'aide de composants graphiques dotés de filtres ou au moyen d'une approche hiérarchique (arborescence). 4 113 sessions recourant au tableau de bord ont été enregistrées. Une vidéo publiée sur la page d'accueil explique comment utiliser le tableau de bord.

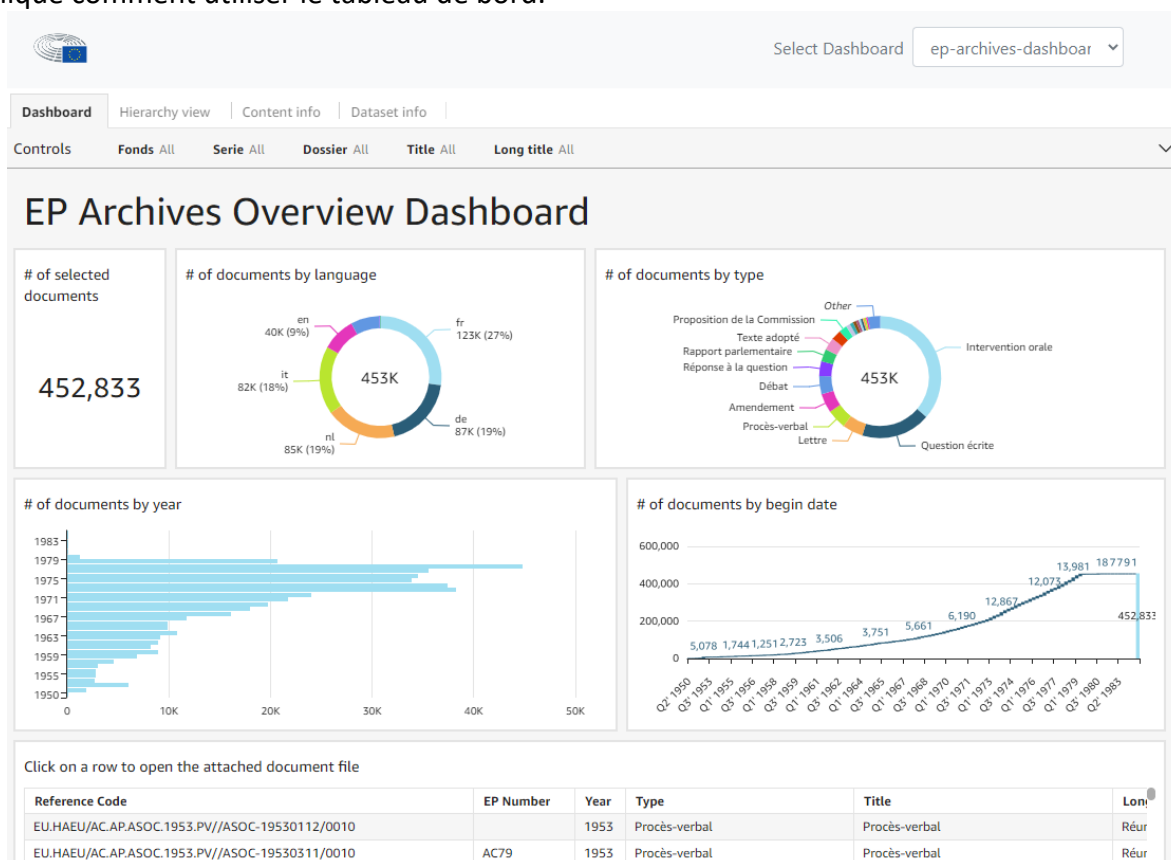


Illustration 12: Tableau de bord interactif permettant d'accéder aux documents archivés (1952-1979) en cliquant sur la ligne du fichier correspondant

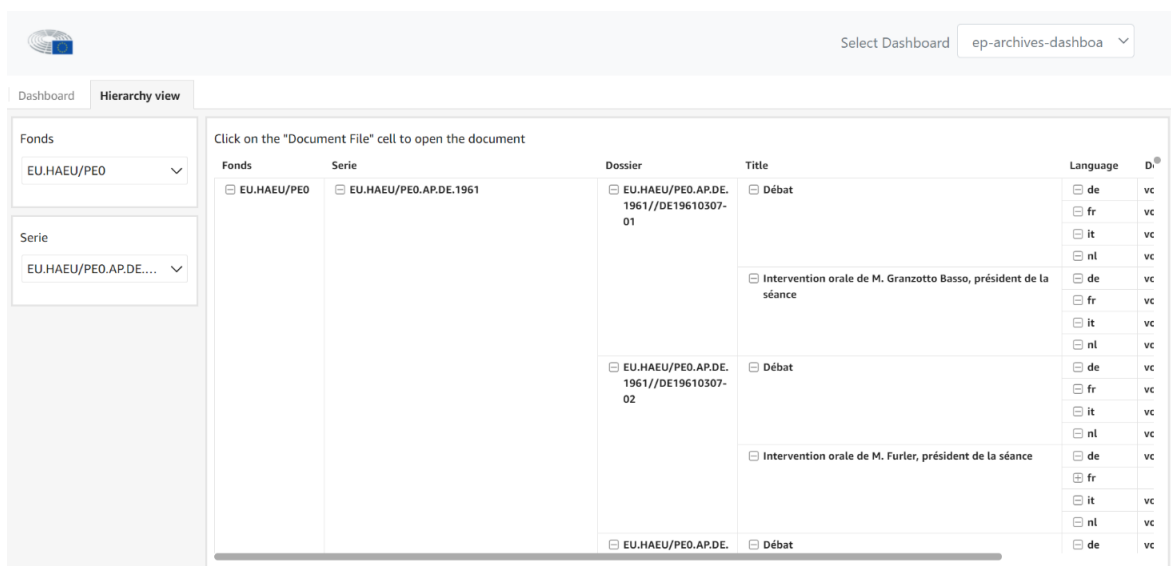


Illustration 13: Accès aux documents via la vue en arborescence

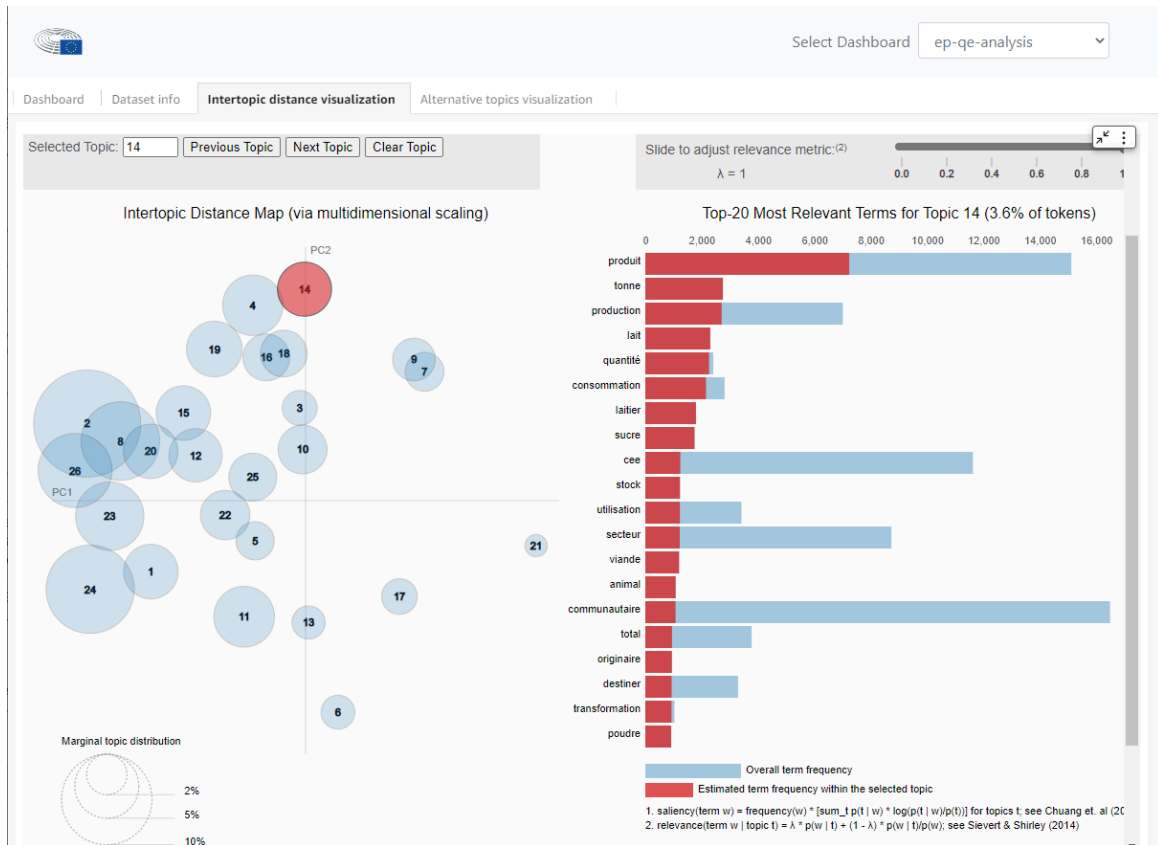


Illustration 15: Distances interthématiques des questions parlementaires

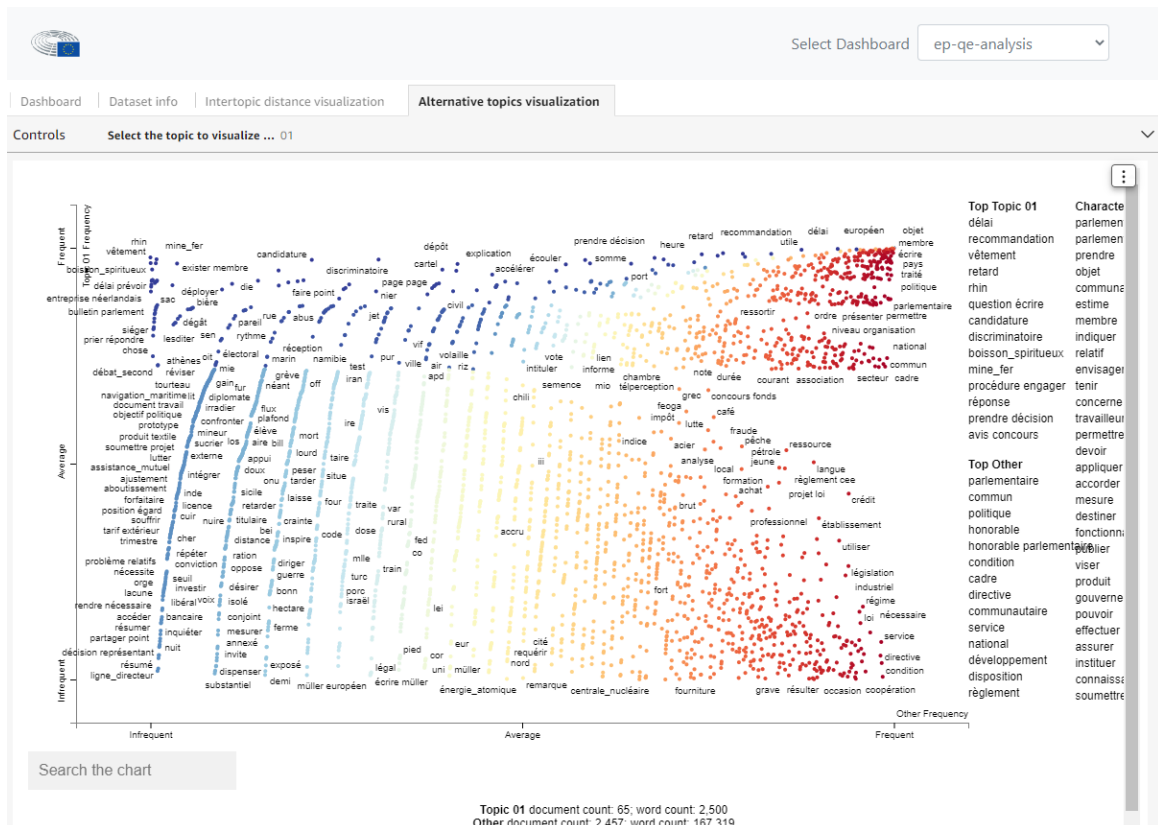


Illustration 16: Questions parlementaires classées par fréquence thématique

Outre l'accès direct au tableau de bord, le site web a été consulté par 2 883 visiteurs uniques en 2022. Le taux de rebond était de 31 %¹⁵ et le temps passé par page était de 1,32 minute.

Recherche historique

En 2022, l'unité des archives a répondu à 227 requêtes. La plupart des questions portaient sur des documents liés aux rapports (18 %), à la gouvernance du Parlement européen (15 %), aux activités des députés (13 %) et aux domaines législatifs (13 %).

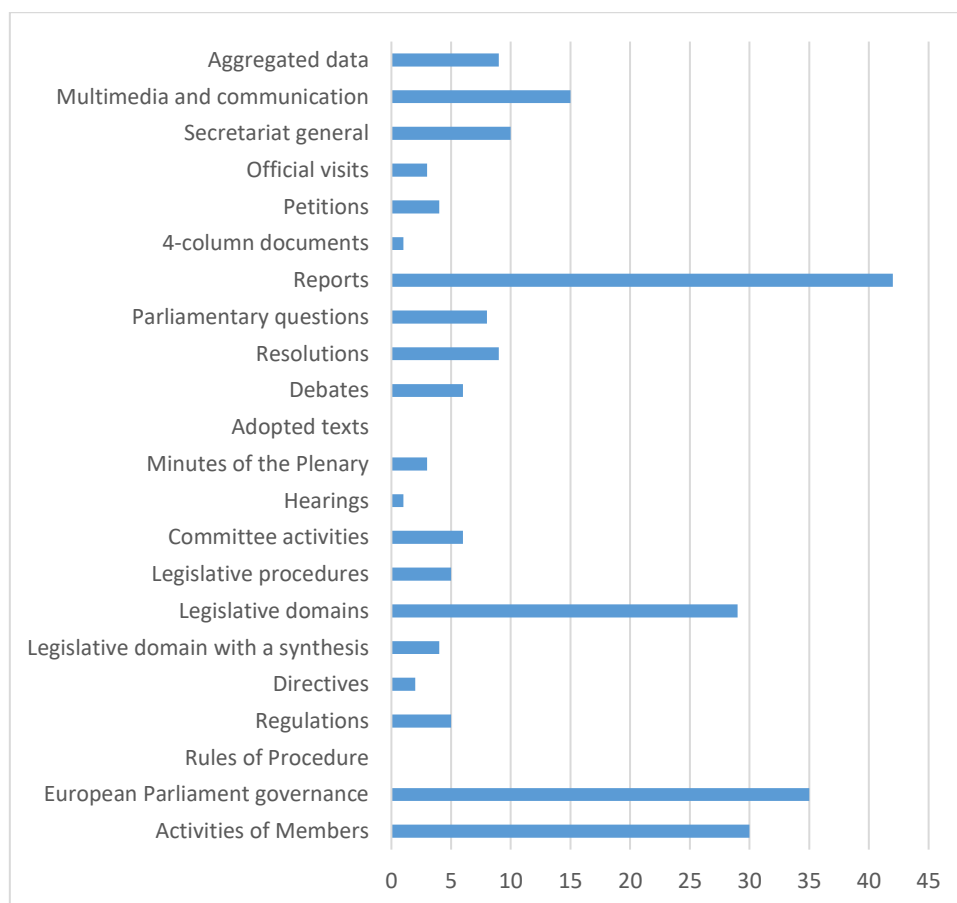


Illustration 17: Nombre de demandes par type de document

Il convient de noter que 30 % des questions concernaient la disponibilité d'un seul type de document (par exemple, les procès-verbaux de la plénière, les textes adoptés, les débats, les résolutions, les questions parlementaires, les rapports et les documents en quatre colonnes).

La plupart des recherches portaient sur les types de documents suivants:

- activités des députés: discours;
- Domaines législatifs: principalement des documents ayant trait à la procédure législative ordinaire.

Les questions ont été reçues par le biais de demandes; une demande unique pouvant contenir plusieurs questions. Les demandes émanaient de:

¹⁵Taux de rebond: Le taux de rebond est une variable d'analyse numérique correspondant au rapport entre le nombre total de visites et le nombre de visites qui ne dépassent pas une page.

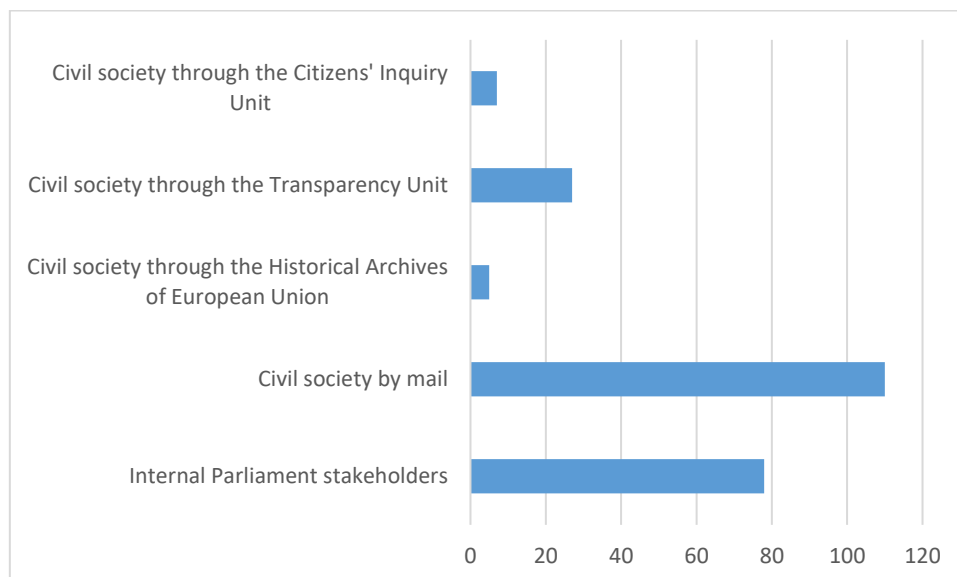


Figure 18: Nombre de demandes par type de demandeur

En 2022, le taux de satisfaction clients quant au processus de recherche est passé de 4,61/5 à 4,78/5 (pour un taux de réponse de 44,06 %). 3 652 documents ont été transférés pour répondre aux demandes d'information. En outre, 4 113 sessions utilisant le tableau de bord ont permis aux citoyens d'accéder à des documents archivés publiquement et de les télécharger sans avoir à passer directement par le personnel des archives.

Un tableau de bord accessible à partir du site illustre la provenance des demandes reçues depuis 2020.

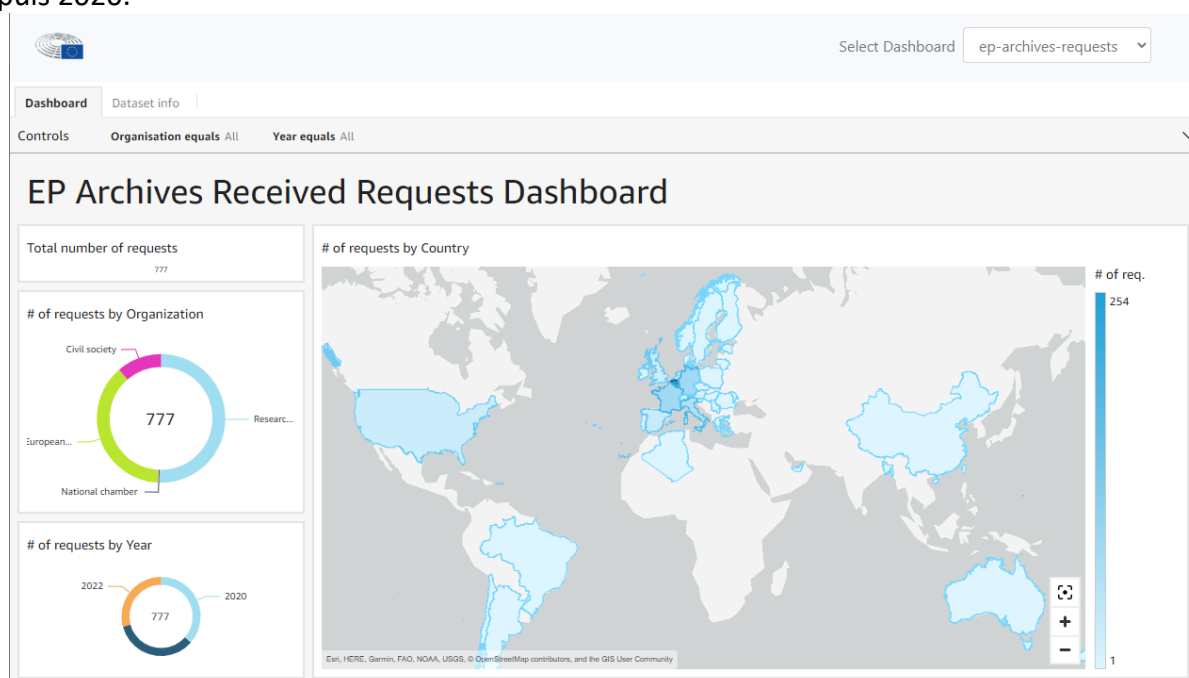



Illustration 19: Nombre de demandes par organisation et localisation

Projet d'histoire orale

Un projet d'histoire orale permettant d'accéder aux témoignages des anciens députés et du personnel est en cours d'élaboration. Une nouvelle section relative d'histoire orale a été mise en ligne. Elle contient des entretiens approfondis avec les anciens présidents Lord Plumb et Pat Cox, illustrés par des transcriptions, des informations contextuelles et des documents d'archives. Les entretiens sont découpés en chapitres thématiques.

Home Fonds Cultural Heritage collection Publications About us




Oral history interviews

With the aim of complementing and illustrating its archives, in 2009 the Historical Archives decided to launch a project to collect oral memory. Initially dedicated to collecting testimonies of former Presidents of the European Parliament, the project has gradually expanded to also include former Secretaries-General, MEPs and politicians who played a major role in European construction. These video sequences are unique and exceptional testimonies of the men and women involved and key players in the history of Europe.

Records are available for all Presidents from 1979 to 2004, and Secretary-Generals from 1986 to 2007, whether an interview or a compilation of audiovisual material and documentation - read about our methodology below.

Our methodology


A thorough analysis of the interviewee's archives was conducted, after which a list of questions about the main events and actions that marked the mandate were prepared. These questions were submitted to the interviewee and a filmed interview was then conducted in their native language. Extracts of the interview have been compiled and presented here with additional historical information and relevant documents to facilitate a better understanding of the topics discussed in the interview. In cases where a person was not available for an interview (by declining the offer, or as a result of death) a montage with audiovisual archives has been created. These videos will feature subtitling and/ or transcription in English, French and German shortly.



Lord Henry Plumb

Lord Plumb's presidency (1987-1989) saw important milestones for European Parliament and European integration, from the Single European Act to developments in the European Union's external relations.

[Find out more](#)



Pat Cox

From the 2004 enlargement of the EU to important institutional reforms, the presidency of Pat Cox (2002-2004) saw major developments for the Union and the Parliament.

[Find out more](#)

Illustration 20: Page d'accueil de la section d'histoire orale

Home Fonds Cultural Heritage collection Publications About us


The Oral History Archives of Pat Cox

President from January 2002 to July 2004

"Together we can build a continent wide European Union that for the first time in millennia unites us through a Europe of common values, not at the point of a sword, not from the barrel of an ideological gun, but by the free will of free and sovereign peoples."

Listen to Pat Cox reflect on his time as the President of the European Parliament, covering EU enlargement, institutional reforms, the Iraq War, and much more in the following compilations of interviews and archival material.


For more information on the archival fonds and biography of Pat Cox, click here.



Priorities of his Mandate

Cox's plans for Europe.


[Link to the detailed page](#)



Enlargement

Cox in a growing Europe.

[Link to the detailed page](#)






Illustration 21: Archives d'histoire orale de Pat Cox

D'autres entretiens supplémentaires des anciens présidents seront publiés en 2023.

Alors que le Parlement européen a quitté le bâtiment Schuman à Luxembourg, un projet d'histoire orale consacré à Astrid Lulling a été lancé, dans lequel figure une séance filmée dans l'hémicycle du bâtiment. L'ancienne députée a participé à des sessions plénières dans le bâtiment Schuman et a pris part à l'intégration européenne à partir de 1952. Ce projet d'histoire orale sera publié en 2023.

5) Relations avec les autres institutions de l'Union et avec les instances internationales

L'unité des archives participe activement à la réunion semestrielle du groupe interinstitutionnel des archives, au cours de laquelle le rapport des Archives historiques de l'Union européenne (AHUE) est également examiné par les institutions de financement (le Parlement participe chaque année à ce financement). En échange, les AHUE assurent le stockage des archives (sous forme de documents papier) et utilisent ces dernières à des fins de promotion. Les AHUE détiennent environ 1 700 mètres linéaires d'archives physiques du Parlement.

Partie II – Administration des archives

1) Budget

En 2022, l'unité des archives a géré ses crédits sous le poste budgétaire suivant du Parlement européen:

Ligne budgétaire	Budget 2022 approuvé après transfert
3210-07	1 677 000 EUR

Contribution au budget annuel des Archives historiques de l'Union européenne (AHUE)

En 2022, le Parlement européen a contribué à hauteur de son quota de 416 807 EUR au budget des AHUE.

Investissements dans les archives électroniques

Des fonds limités liés aux technologies de l'information ont été utilisés en 2022 et affectés à la maintenance du système de gestion des archives (18 000 EUR). Un montant supplémentaire de 40 785 EUR a été dépensé pour développer le module d'ingestion du système de gestion des archives afin de faciliter l'intégration de grands lots de fichiers numériques. Cette nouvelle fonction a fait l'objet d'un test positif lors de l'ingestion automatique de plus d'une centaine de milliers de fichiers stockés dans un système d'information voué à être déclassé.

Traitement des archives

Les principaux postes de dépenses en 2022 concernent le tri, l'organisation et le traitement des documents papier (le traitement des documents électroniques a été partiellement automatisé et, dans le cas des archives non structurées, a été effectué principalement par le personnel, essentiellement en raison de la complexité de l'organisation des documents non structurés).

En 2022, le coût du traitement des archives papier s'est élevé à 1 186 475 EUR. Le traitement des archives a concerné le traitement des fonds privés provenant de députés et d'anciens députés, ainsi que des activités parlementaires (1 014 295 EUR). La numérisation des archives a consisté à scanner des documents déjà préparés par les archivistes et à les stocker dans le système central de gestion des archives (172 180 EUR).

Ces montants traduisent la charge de travail très importante que représentent le traitement des documents sur support papier, leur préparation à la numérisation, l'ajout d'indexation et de métadonnées, ainsi que le chargement dans la base de données. La préparation du traitement – à savoir l'inventaire et l'évaluation, la structuration des dossiers, l'ajout de métadonnées et l'organisation en lots – est effectuée par le personnel de l'unité.

L'unité des archives s'appuie, pour ce travail de traitement, sur des services d'entreprises spécialisées régis par des contrats-cadres. Les tâches confiées à l'entreprise externe sont organisées en projets qui font l'objet d'une évaluation et d'un suivi. Chaque projet porte sur des contributions

bien définies, afin que l'indexation et l'attribution des métadonnées soient harmonisées pour l'ensemble du projet. Toutes les tâches liées à la responsabilité et à la gestion de chaque projet sont accomplies par le personnel de l'unité. L'unité des archives a opté pour une procédure interne du traitement, en raison de la nature unique et parfois confidentielle des archives. Des collaborateurs externes sont chargés de contrôler la qualité des archives numériques.

Le nombre maximal d'agents externes varie d'une année sur l'autre en fonction du nombre de projets lancés et achevés au cours de l'année en question. Un maximum de 11 agents externes ont travaillé sur le traitement des archives et deux agents externes ont travaillé sur la numérisation tout au long de l'année 2022.

Valorisation

Le principal poste de dépenses en 2022 concerne l'impression du livre sur Louise Weiss. Ce livre, produit dans le cadre de l'exposition «Louise Weiss», a été imprimé par l'Office des publications de l'Union européenne. 508 livres en allemand, 808 livres en français et 1 310 livres en anglais ont été imprimés (26 500 EUR). Ces livres sont principalement destinés à l'unité du protocole et sont offerts par la Présidente dans le cadre de visites officielles.

2) Organigramme

Le 31 décembre 2022, l'organigramme de l'unité des archives comprenait 19 fonctionnaires, dont deux agents temporaires et quatre agents contractuels. Un stagiaire Schuman a rejoint l'unité des archives d'octobre 2022 à mars 2023.

3) Coopération au sein de l'administration du Parlement

L'unité des archives coopère étroitement avec les deux autres unités administratives de la direction générale des services de recherche parlementaire et avec d'autres directions générales et services de l'administration du Parlement en général. Par exemple:

Direction générale des services de recherche parlementaire

L'unité des archives à Luxembourg travaille en étroite collaboration avec l'unité de la bibliothèque et des instruments du savoir, principalement dans le contexte des expositions. Le rédacteur de l'exposition organisée en 2022 était un membre du personnel de l'unité des archives, tandis que son commissaire était un collègue de la direction de la bibliothèque et des instruments du savoir.

L'unité des demandes d'informations des citoyens (AskEP) transmet à l'unité des archives toutes les demandes des citoyens liées à des documents historiques. L'unité des archives travaille également avec les unités du service de recherche pour les députés, notamment en ce qui concerne la recherche documentaire.

Elle travaille aussi régulièrement avec d'autres directions générales et services, notamment:

– Direction générale de la Présidence

L'unité des archives organise et archive, en version papier et sous format numérique (ce dernier se prêtant aux recherches en ligne), tous les courriers officiels entrants et sortants du Parlement (8 mètres linéaires en 2022), lesquels sont transmis régulièrement par l'unité du courrier officiel.

L'unité des archives coopère avec l'unité de la transparence, notamment dans le cas de demandes d'accès à des documents nécessitant des recherches plus approfondies sur des aspects historiques, conformément au règlement (CE) n° 1049/2001. En 2022, 27 recherches de ce type ont été menées à bien.

– *Directions générales des politiques internes et des politiques externes*

L'unité des archives coopère avec les deux directions générales afin d'acquérir les archives des commissions parlementaires et de les ajouter aux fonds existants. Un plan de transfert systématique a été mis en place et fait l'objet d'un suivi depuis 2017, afin de garantir l'acquisition complète de tous ces documents pour les archives.

– *Direction générale de la communication*

L'unité des archives coopère étroitement avec la Maison de l'histoire européenne, l'unité Événements et expositions et les bureaux de liaison du Parlement européen dans les États membres, tant pour les acquisitions que pour l'organisation de manifestations et d'expositions.

En outre, et dans le cadre des expositions en ligne, l'unité des archives travaille très étroitement avec la direction des campagnes à la mise en œuvre du plan de travail des expositions, à la conception graphique des supports numériques et à leur production (communications pour les médias sociaux, bannières et brochures). Dans le cadre du stockage des produits multimédias, l'unité des archives travaille en étroite collaboration avec l'unité de l'audiovisuel et notamment l'équipe Photobooking.

– *Direction générale de la traduction*

Les produits numériques, tels que les podcasts, les contenus audio ou les sous-titres pour les vidéos pédagogiques en 24 langues, sont possibles grâce à notre coopération avec la direction du langage des citoyens. Tous les textes mis en ligne sont vérifiés, pour ce qui concerne la langue originale, par l'unité du langage clair et de la vérification rédactionnelle de la direction du langage des citoyens et traduits en 23 langues par la direction de la traduction.

– *Direction générale de l'innovation et du support technologique*

L'unité des archives travaille en étroite collaboration avec la direction de l'édition, de l'innovation et de la gestion des données. Ces activités sont très étroitement liées aux expositions en ligne créées par l'unité et utilisent pleinement les services d'imprimerie pour élaborer différents types de supports (brochures au format A4/A5, bannières). L'unité travaille également avec la direction générale sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le contexte des outils de traitement du langage naturel.

– *Autres directions générales et services*

Dans le contexte des événements et des expositions, l'unité des archives travaille en étroite collaboration avec plusieurs unités de la direction générale de la logistique et de l'interprétation pour les conférences (avec l'unité des techniciens de conférence en particulier), de la direction générale de la sécurité et de la protection, de la direction générale des infrastructures et de la

logistique (pour la restauration et le nettoyage lors des manifestations et pour la réservation d'espaces d'exposition), du service du protocole de la direction générale de la Présidence, mais aussi avec l'Association des anciens députés. En 2022, cette coopération s'est concentrée sur deux visites officielles:

- 10 mai 2022: inauguration du bâtiment Adenauer par Roberta Metsola, Présidente du Parlement européen
- 17 novembre 2022: visite des questeurs du Parlement européen.

L'unité des archives coopère avec d'autres directions générales et services pour expliquer et appliquer les tableaux de gestion et s'emploie, notamment dans le cadre du groupe de pilotage inter-DG sur la gestion des documents (GIDOC)¹⁶, à définir un plan d'archivage et une liste commune de conservation pour l'ensemble de l'institution.

4) Locaux

– État des lieux et conservation préventive

L'unité travaille en permanence pour la préservation des archives et la gestion du stockage. Elle maintient l'inventaire général des espaces de stockage et des archives afin de garantir:

- le recensement et la description de tous les espaces de stockage;
- l'attribution d'identifiants de localisation à chaque site de stockage;
- la vérification de la présence ou, à défaut, l'identification de chaque lot d'archives conservé par l'unité des archives (acquisitions, archives traitées, lots de numérisation, microfilms, affiches et cassettes audio);
- le contrôle de la qualité ou, à défaut, la mise en place des instruments de recherche associés (formulaires de versement et formulaires de numérisation);
- la vérification de l'état des archives et de leurs conteneurs;
- la rationalisation des conteneurs pour améliorer la conservation et, si nécessaire, le reconditionnement;
- la classification de chaque unité de conservation de documents associée à un emplacement dans les zones de stockage.

Grâce à cette opération d'inventaire, nous avons identifié les documents qui avaient été stockés sans instrument de recherche associé, parfois depuis plusieurs années, ce qui nous a permis de mieux contrôler le matériel conservé par les archives. Nous avons donc été en mesure de mettre en place une programmation plus rationnelle du traitement et d'éviter les traitements successifs de parties éparpillées du même groupe d'archives, avec pour résultat une plus grande cohérence des descriptions. Depuis 2022, tous les locaux de stockage se trouvent dans le bâtiment Adenauer.

- Microfilms

¹⁶ Le groupe de pilotage inter-DG des responsables de l'administration des documents (GIDOC) a été créé par la note du secrétaire général du 13 octobre 2022. Il remplace le groupe interservices des responsables de l'administration des documents (GIDOC) créé par la décision du Bureau du 2 juillet 2012 en vue d'assurer la mise en œuvre et le suivi du développement du système de gestion documentaire créé en application de cette décision et de ses mesures d'exécution. Chaque direction générale ou organe administratif équivalent est représenté dans le groupe par un responsable de l'administration des documents (RAD) (source: intranet).

Une évaluation spécifique de l'état des microfilms conservés aux archives a été réalisée en 2016 afin d'évaluer leur exposition au «syndrome du vinaigre». Notre évaluation a confirmé une légère altération de la plupart des microfilms les plus anciens, composés d'acétate. Un programme de prévention a été lancé en 2017 et les microfilms sont désormais conservés dans un environnement contrôlé (dans une microthèque climatisée, où la température et l'humidité sont régulées). Les contrôles effectués depuis 2018 ont montré que le processus chimique s'était stabilisé.

- Nouveau bâtiment Konrad Adenauer

À la demande de la direction générale des infrastructures et de la logistique, l'unité des archives a contribué à l'élaboration des plans du site des archives dans le nouveau bâtiment Adenauer (KAD), qui a été partiellement livré le 1^{er} novembre 2020. Cette zone est toujours en cours de construction (achèvement prévu en 2024).

Entretemps, entre septembre et décembre 2022, tous les locaux de stockage (1 500 ml) ont été déplacés de l'ancienne partie du bâtiment Schuman vers le bâtiment Adenauer. Le contenu de l'ancien local de stockage a été déplacé vers le nouveau local de stockage, provisoirement réservé à cet effet dans le bâtiment Adenauer.

5) Informatisation

- Maintenance du logiciel de gestion des archives (CLAVIS)

Depuis 2000, l'unité des archives utilise principalement le système de gestion des archives CLARA pour l'archivage. Ce système est également utilisé à des fins de consultation par le secrétariat du Bureau, par le cabinet du secrétaire général, par l'unité de la transparence et par la bibliothèque du Parlement à Bruxelles (base de données ARCDOC). En 2014, un appel d'offres a été lancé en vue de l'acquisition d'un nouveau logiciel d'archivage et de gestion des documents plus moderne, CLAVIS, qui conservera les fonctionnalités du système CLARA et en apportera de nouvelles, notamment en matière de multilinguisme. Un contrat a été signé en juillet 2015 avec le soumissionnaire retenu à l'issue de l'appel d'offres. En novembre 2015, l'analyse des besoins et le développement et la personnalisation de l'application ont débuté et se sont poursuivis en 2016. En parallèle, l'interopérabilité du nouveau système avec les applications du Parlement a été analysée. En outre, la séquence des tâches avec la nouvelle application a été analysée et documentée. Le projet s'est déroulé tout au long de l'année 2017 et le nouveau logiciel de gestion des archives CLAVIS a été livré en 2018. Depuis 2019, les principales activités menées ont consisté à assurer le bon fonctionnement et la disponibilité de la plateforme.

Après un travail d'évaluation, les documents contenus dans les systèmes CLARA et ELEURA ont été transférés vers le nouveau système de gestion des archives, CLAVIS, en 2022. Le déclassement des applications CLARA et ELEURA a été proposé à la direction générale de l'innovation et du support technologique.

- Archives intermédiaires

Une décision du secrétaire général d'octobre 2008 prévoyait déjà la création de «tableaux de gestion» destinés à définir des procédures harmonisées pour la conservation des archives courantes et intermédiaires détenues par les directions générales et les services du Parlement. Il avait été

demandé à chaque direction générale d'établir un tableau de gestion de ce type, en coopération avec l'unité des archives.

La décision du Bureau du 2 juillet 2012 (article 6) disposait que tous les tableaux de gestion devaient être adoptés d'ici la fin du mois de janvier 2013. Elle prévoyait la mise en place du groupe interservices des responsables de l'administration des documents (GIDOC), chargé de veiller à la mise en place et au suivi du système de gestion des documents, conformément à cette décision et à ses modalités d'application.

Les travaux sur les tableaux de gestion, initiés et promus par l'unité des archives et, depuis 2012, par le GIDOC et les responsables de la gestion des documents dans chaque direction générale, sont pleinement en cours. Les tableaux de gestion sont mis en œuvre par les services eux-mêmes, ce qui se traduit par une remise systématique et régulière des documents aux archives après examen par les directions générales. Ceux-ci sont constamment mis à jour pour tenir compte des modifications réglementaires et de l'organisation du secrétariat général.

Le processus relatif aux documents numériques est prêt à être automatisé. Le nouveau système de gestion des documents électroniques (ERMS) est toujours en cours de développement par la direction générale de l'innovation et du support technologique. Une fois pleinement déployé, une étude d'intégration sera réalisée en vue d'assurer l'interopérabilité du système de gestion des archives et de l'ERMS.